



**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 OCTOBRE 2023**

Nombre de membres composant 33
le Conseil
Nombre de membres présents à 27
la séance
Nombre de membres représentés 6
Nombre de membres non 0
représentés

Le mardi 10 octobre 2023 à 20h00 les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Olivier DOSNE, Monsieur Francis SELLAM, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Brahim BAHMAD, Madame Corinne FIORENTINO, Monsieur Laurent OTTAVI, Madame Anne MAROLLEAU, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Murielle VILLETELLE, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Séverine DOS SANTOS, Monsieur Julien KARAM, Madame Laura MANACH, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Jean-François CLAIR, Madame Sylvie MERCIER, Monsieur Maxence GEORGEAUD, Monsieur Tony RENUCCI

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Madame Chantal DURAND donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Michel DESTOUCHES donne procuration à Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Guillaume LEVANNIER donne procuration à Monsieur Stephan SILVESTRE, Madame Luisa DOLOGUELE donne procuration à Monsieur Philippe PLATON, Monsieur Areski OUDJEBOUR donne procuration à Madame Sandrine PARIS-PESCAROU, Monsieur Rémi DECOUT-PAOLINI donne procuration à Monsieur Tony RENUCCI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Laura MANACH

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Olivier DOSNE

DELIBERATION N° 12

APPROBATION DU PLAN VÉLO COMMUNAL

PREAMBULE - Monsieur Brahim BAHMAD, 9ème Adjoint au Maire délégué à la démocratie locale, à la transition écologique et au jumelage

Mes chers collègues,

Le développement de la pratique cyclable est un fait de société. Pour mieux accompagner cette dynamique aux multiples vertues dont bien entendu la baisse de l'utilisation de véhicules automobiles dans les déplacements quotidiens, la Ville s'est engagée depuis plusieurs années dans de multiples actions en faveur du vélo. Nous sommes en effet convaincus que la compacité urbaine du territoire fait naturellement de Joinville-le-Pont une « ville du quart d'heure ».

Voici les principales actions que nous avons menées :

- Elaboration du premier schéma directeur cyclable en 2009.
- Mise en place de subventions à l'acquisition de VAE.
- Sensibilisation et incitation à la pratique cyclable.
- Mise en œuvre du contre-sens cyclable dans quasiment toutes les rues de Joinville qui sont par ailleurs en zone 30.
- Mise en place d'itinéraires sécurisés dédiés que ce soit des pistes dédiées ou des aménagements plus innovant comme le chaussidou.
- La généralisation des sas vélos et la suppression des répéteurs de feu voiture sur certains feux.

Ainsi, selon l'association Velo territoires qui a mis en place un indicateur qui fait référence, le taux de cyclabilité de la voirie (rapport entre le linéaire de voirie dite cyclable et le linéaire de voirie potentiellement cyclable) est de 17,5 % et passe à 40,5 % en intégrant les zones 30. Nous arrivons, avec Vincennes, en tête des villes les mieux aménagées du territoire.

Souhaitant aller plus loin la Ville a lancé une étude, soutenue par le programme AVELO2 de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), pour analyser les atouts, les points positifs et négatifs des aménagements cyclables, les axes d'amélioration, et élaborer un « plan vélo communal » en lien avec les institutions et organismes partenaires.

L'étude s'est déroulée en trois phases enrichies d'une concertation citoyenne :

- 1ère phase : diagnostic territorial, définition des enjeux et premières orientations ;
- 2ème phase : élaboration du schéma des itinéraires et ébauches du plan d'action ;
- 3ème phase : finalisation du plan d'action et préfiguration d'un programme pluriannuel de réalisation et d'investissement.

Sans surprise les points noirs cyclables de la commune se situent sur les routes départementales et nous agissons sans relâche auprès du Département pour qu'il prenne ses responsabilités en la matière. Malheureusement le budget départemental, grévé par des engagements lourds en matière de projets de déplacement, ne permet pas des marges de manœuvres importantes.

Nous avons toutefois obtenu :

- Des études en 2023 et des travaux en 2024 sur le tronçon avenue de Gravelle/carrefour de la résistance.
- La mise en place d'une voie vélo/bus définitive (et non plus provisoire comme l'étaient les corona pistes) sur le pont de Joinville.
- La mise en place d'une piste cyclable montante et descendante sur le boulevard du Maréchal Leclerc.

Nous avons par ailleurs initié avec la RATP, IDFM et le Syndicat Vélib un ambitieux projet de développement du stationnement vélos en gare qui devrait être mis en œuvre à la fin 2024. ce projet vise à créer une consigne vélos sécurisée à la place de la station Velib qui sera déplacé avenue Jean Jaurès et à ajouter des arceaux vélos couverts.

Par ailleurs nous continuons à exiger :

- Un réaménagement global de l'avenue Gallieni et, dans l'attente, un projet qui permet de sécuriser les déplacements des cycles. Nous cherchons aussi des financements pour convaincre le Département.
- Des propositions pour mieux gérer les flux vélos en amont de la rue de Paris et au croisement avec le carrefour Kennedy.
- Des propositions pour gérer la remontée sur le pont depuis le quai Pierre Brossolette.
- L'insertion de voies cyclables sur le boulevard de l'Europe.

Aussi, à court et moyen termes la stratégie d'aménagement se concentrera sur les axes communaux structurant et irriguant. Chaque tronçon et aménagement (comme les « vélorue », « rue aux écoles ») ont été étudiés, l'objectif étant d'améliorer la sécurité, le confort des cyclistes et de favoriser les liaisons vers les équipements, les liaisons inter-quartiers et l'intermodalité.

Le plan vélo de Joinville-le-Pont s'articule autour de 4 axes majeurs :

- **Aménager un territoire cyclable** : l'objectif est de créer à terme 4 km supplémentaires en complétant les aménagements déjà en place et ainsi concevoir un réseau cyclable cohérent, continu, sûr et confortable sur l'ensemble de la ville.

- **Développer l'écosystème vélo** : développer des services pour une offre qui va au-delà de la simple piste cyclable. Ces services sont indispensables pour créer et maintenir une dynamique favorable au vélo et ainsi diversifier les usages.

- **Construire et diffuser une culture vélo** : informer et sensibiliser le public pour favoriser les changements d'usages au quotidien. En effet, démocratiser l'usage du vélo sur le territoire nécessite avant tout que les citoyens y soient sensibilisés par une communication régulière et l'organisation d'événements.

- **Assurer le suivi et l'évaluation de la politique cyclable** : assurer le suivi régulier du projet avec un comité de suivi des maîtres d'ouvrage, former l'ensemble des élus et des agents sur le sujet et mettre en place un plan d'évaluation par les cyclistes sur la qualité d'usage des réalisations pour ainsi envisager les améliorations futures.

Bien entendu les propositions qui sont faites dans le plan doivent passer le stade des études de voiries poussées mais la Ville a à cœur d'intégrer le vélo dans chacun de ses aménagement.

Je vous demande donc d'approuver le plan vélo communal annexé à la présente délibération ainsi que sa mise en œuvre.

Principaux documents de référence	- diagnostic cyclable du territoire - plan d'actions pluri-annuel relatif au schéma directeur vélo communal de la ville de Joinville-le-Pont
-----------------------------------	---

A reçu un avis favorable en Commission Transition écologique, Urbanisme et Mobilité du 02/10/2023

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

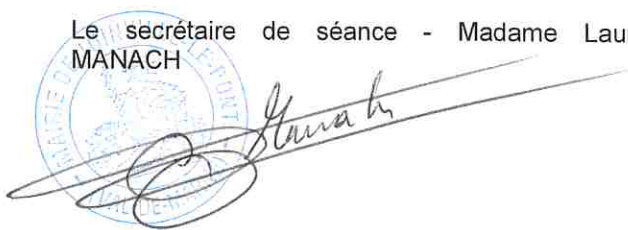
Article 1^{er} : Approuve le Plan Vélo communal de la ville de Joinville-le-Pont.

Article 2 : Autorise le Maire, ou le cas échéant l' élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du Code Général des collectivités territoriales, ou l' élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du même Code, à engager toutes démarches et à signer tous documents en exécution de la présente délibération.

Le Maire - M. Olivier DOSNE



Le secrétaire de séance - Madame Laura MANACH



Je soussigné, Maxime OUANOUNOU, Adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le : 12 OCT. 2023

Télétransmise au contrôle de légalité le : 12 OCT. 2023

A Joinville-le-Pont le

12 OCT. 2023

